

Que signifie la certification "ECOCERT COSMOS® Organic" ?



Le saviez-vous? Depuis Janvier 2017, un nouveau label biologique a été créé pour règlementer les produits cosmétiques biologiques : le label "ECOCERT - COSMOS® Organic". Découvrez ce que signifie ce nouveau label.

Depuis plusieurs années en Europe, les consommateurs écoresponsables ont eu le choix parmi de nombreux labels biologiques ayant chacun leurs propres règles et exigences spécifiques d'un pays à l'autre.

En janvier 2017, le nouveau label biologique "COSMOS®" a été créé dans le but d'harmoniser ces différentes règles de certifications des cosmétiques biologiques et naturels entre les pays. Cinq associations et organismes de certification européens - ECOCERT (France), Cosmebio® (France), BDIH® (Allemagne), AIAB / ICEA (Italie) et Soil Association® (Royaume-Uni) - travaillant ensemble sur la promotion de produits biologiques et naturels ont initié le projet.

Ce nouveau label biologique définit ainsi des exigences minimales communes et offre des garanties identiques aux consommateurs à l'échelle internationale. Il représente en Europe le label le plus exigeant en matière de cosmétiques biologiques et naturels.



BIO | ORGANIC




LE RÉFÉRENTIEL ECOCERT

ECOCERT a été le tout premier organisme de certification à développer des standards pour les "cosmétiques naturels et biologiques". Fondé en France en 1991, ECOCERT s'est spécialisé dans la certification des produits biologiques et s'est ainsi imposé comme une référence mondiale en matière de certification biologique notamment auprès des consommateurs et des professionnels.

La norme ECOCERT a été conçue pour inspecter les ingrédients, le processus de fabrication et l'emballage des produits cosmétiques afin de s'assurer de la conformité des matières premières, des formules ainsi que des emballages utilisés.





Seuls des produits respectueux de l'environnement et issus de la « chimie verte » sont en mesure d'être approuvés et accrédités par ECOCERT. L'organisme s'efforce ainsi de promouvoir l'utilisation d'ingrédients issus de ressources renouvelables et de procédés de production et de fabrication respectueux de l'environnement.

LE RÉFÉRENTIEL COSMOS®

Le référentiel COSMOS® reprend tous les principes du référentiel ECOCERT. Ce nouveau référentiel impose des règles spécifiques qui couvrent tous les aspects de l'approvisionnement, de la fabrication, de la production, du marketing et du contrôle des produits cosmétiques.

Le processus de certification comprend un audit annuel des entreprises, des fournisseurs et des fabricants enregistrés afin que toutes les exigences du référentiel COSMOS® soient respectées.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs du référentiel COSMOS® sont de:

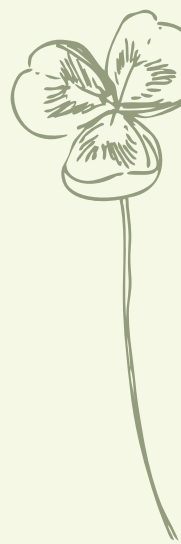
- promouvoir l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique et de respecter la biodiversité;
- utiliser les ressources naturelles de façon responsable et respecter l'environnement ;
- utiliser des procédés de fabrication propres et respectueux de la santé humaine et de l'environnement;
- intégrer et développer le concept de "chimie verte";
- assurer la transparence pour les consommateurs.

LES INGRÉDIENTS

Seuls les ingrédients biodégradables sont acceptés dans les formulations. La norme COSMOS® répertorie

les types d'ingrédients utilisés en cinq catégories et définit les exigences pour chacune d'elles.

- Agro-ingrédients physiquement transformés – au moins 95% du total de ces ingrédients doit être biologique selon la liste énoncée dans le référentiel. Seule une transformation physique simple est autorisée ;
- Agro-ingrédients transformés chimiquement – se doivent d'être obtenus à partir de matières premières agricoles et selon des procédés de fabrication propres conformes aux principes de la "chimie verte".



- Eau - se doit de respecter des normes d'hygiène strictes ;
- Minéraux et ingrédients d'origine minérale – se doivent d'être propres et se conformer à des règles environnementales précises concernant leur utilisation et leur traitement;
- Autres ingrédients - une liste très limitée de conservateurs et de certains ingrédients autorisés tant qu'il n'y a pas d'alternatives naturelles efficaces disponibles pour assurer la sécurité des consommateurs ou l'efficacité du produit.

L'EMBALLAGE

Les emballages se doivent d'être écologiques, recyclables et réduits à leur minimum. Un plan environnemental de gestion des déchets pour le site de production doit être instauré.



L'ÉTIQUETTAGE

La certification COSMOS® ORGANIC impose à ce que 95% des agro-ingrédients du produit soient certifiés biologiques. Le produit fini doit contenir au moins 20% d'ingrédients biologiques transformés physiquement et/ou chimiquement, sans tenir compte de l'eau et des minéraux. Les 80% restants du produit fini peuvent provenir d'origine naturelle et ne sont pas utilisés dans le calcul du pourcentage d'ingrédients biologiques. Pour les produits à rincer comprenant une teneur plus élevée en eau, le produit fini doit contenir au moins 10% d'ingrédients biologiques.

La mention COSMOS® ORGANIC représente le référentiel le plus exigeant en Europe. Il existe en cosmétique un autre niveau de certification : COSMOS® Natural, pour lequel les exigences sont inférieures aux exigences COSMOS® Organic.

Les produits de soins de la peau Nelly De Vuyst Bio | Organic sont fabriqués selon les exigences du référentiel COSMOS® et ont été certifiés biologiques par ECOCERT sous le standard COSMOS® ORGANIC.



NellyDeVuyst.com #LoveNellyDeVuyst

